

Le parcours d'une demande d'allocation pour impotent (API)

Rendez-vous sur aivd.ch/formulaires pour remplir le formulaire :

Dépôt de la demande



API adultes : n° 001.004



API mineurs : n° 001.005



API AVS : n° 009.002

Une fois que vous avez complété et soumis ce formulaire, l'office AI examine les informations transmises et ouvre un dossier.

Ouverture du dossier



Après l'ouverture du dossier, des informations supplémentaires peuvent être nécessaires : rapports médicaux demandés aux médecins traitants, évaluations de services médico-sociaux ou rapports d'hospitalisation.

Analyse des documents



Une fois tous les documents rassemblés, une analyse détaillée est effectuée. Bien que cette étape puisse prendre du temps, elle est essentielle pour garantir une évaluation précise et adaptée à vos besoins.

Évaluation



Une évaluation supplémentaire peut être nécessaire pour bien comprendre le besoin d'aide. Un-e spécialiste peut se rendre à votre domicile ou prendre des renseignements par téléphone. Cette étape permet d'identifier les difficultés rencontrées et de prendre en compte les particularités et les besoins propres à chaque situation.

Proposition de projet



Une fois l'analyse terminée, une proposition est élaborée. Ce projet contient les premières conclusions concernant la demande d'allocation pour impotent. Cette proposition vous est ensuite communiquée.

Droit d'être entendu



Si vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition, vous disposez de 30 jours pour faire part de vos observations. Cette étape permet de s'assurer que vos préoccupations sont bien prises en compte avant la décision finale.

Décision finale



Après réception de vos éventuelles remarques, l'office AI rend une décision finale. Vous recevrez une lettre détaillant le montant de l'allocation et les modalités ainsi que les indications nécessaires pour déposer un recours en cas de désaccord.

Contact :

Office de l'assurance-invalidité
pour le canton de Vaud

Réception :

De 8h à 17h00
Av. Général-Guisan 8
1800 Vevey

Téléphone :

De 8h à 17h
021 925 24 24

Site internet :

www.aivd.ch